



Problème avec un fournisseur d'accès internet

Par **Pied**, le **14/01/2011** à **12:42**

Bonjour,

Ma question porte sur les opérateurs internet.

J'ai souscrit un abonnement à numéricable lorsque j'habitais à metz en 2009-2010. Lors de mon déménagement à nancy, j'ai contacté l'entreprise pour savoir si cela posait un problème, il m'a été répondu que non.

Cependant, à ma rentrée début septembre (je suis étudiant) impossible d'avoir internet, et ce malgré mes nombreux appels au SAV (toujours à mes frais.) On m'a ainsi proposé par exemple de prendre RDV avec un technicien, ce que j'ai accepté. 6 RDV pris plus tard le technicien n'est jamais venu.

Excédé par la situation (paiement des factures alors qu'aucun service ne m'est proposé, hors forfait du aux appels au SAV, stress, incompétence et incohérence des propos tenus, promesses non tenues, nécessité d'internet pour les études, prélèvements inexplicés sur ma facture) j'envoie une lettre de résiliation en décembre et change de fournisseur d'accès (lequel soit dit en passant met à ma disposition une connexion en moins d'une semaine)

Seulement voilà, je viens de recevoir une lettre de redressement judiciaire me réclamant 400€. En effet le contrat que j'avais signé stipulait qu'en cas de rupture je devrais m'acquitter de cette somme. Cependant il semble que la condition implicite à cette clause soit que l'opérateur remplisse sa part du contrat, c'est à dire mette à ma disposition une connexion internet. Dans mon cas j'ai payé des factures contre aucun service. Ce qui je pense doit

rendre le contrat nul

Qu'en pensez vous?

Merci d'avance pour votre réponse